

Prix romand Bachelor en sciences de l'information (2026)

Prix remis à l'auteur.e d'un travail de Bachelor réalisé dans le cadre de la Filière Information Science de la HEG-Genève

Contexte

L'Association genevoise des bibliothécaires et professionnel.le.s diplômé.e.s en sciences de l'information (AGBD), BiblioFR, BiblioNeuchâtel, Biblioromandie, BiblioValaisWallis, BiblioVaud et le Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV) récompensent un travail de Bachelor réalisé par un.e.étudiant.e¹ de la Haute école de gestion de Genève, filière Information Science (HEG-GE/IS).

Objectifs

Ce Prix récompense un.e étudiant.e dont le **travail de Bachelor promeut ou met en valeur les métiers et les institutions du domaine des sciences de l'information, tout particulièrement les bibliothécaires et/ou les bibliothèques (sans pour autant exclure les autres secteurs)**. Il répond aussi à la volonté de renforcer la visibilité de la formation IS au sein de la HEG-GE/IS et de fortifier les liens entre les associations professionnelles et le milieu de la formation IS.

Périodicité, Nature du Prix

Ce Prix est décerné tous les ans, lors de la remise des diplômes de la HEG-GE. **Le montant du Prix s'élève à CHF 1'000.- au total.**

Jury

Le jury est formé d'au moins un.e lecteur.trice par association professionnelle partenaire.

Le jury s'organise de lui-même, afin de décerner le Prix.

Critères d'attribution du Prix

Le jury tient particulièrement compte de l'intérêt général du sujet traité dans le domaine concerné et de son originalité, de l'esprit critique manifesté par son auteur.e et du caractère innovant des réflexions et propositions faites. Il est sensible aux coups de cœur.

La grille d'évaluation utilisée par chaque membre du jury comporte ainsi les critères suivants (pondération entre parenthèses) :

- Connaissances et compétences (15%)
- Qualité de la démarche méthodologique (25%)
- Originalité / Inventivité / Innovation (25%)
- Applicabilité dans le domaine concerné (25%)
- Forme / Syntaxe / Orthographe (10%)

¹ Deux si le travail est effectué en binôme.

Les associations se réservent le droit de ne pas attribuer de Prix.
Aucun recours n'est possible contre la décision du jury.

Conditions d'éligibilité

Chaque étudiant.e est responsable de faire acte de candidature, **au plus tard le 31.7.2026 (délai initial 15.7.2026)**, en écrivant à l'adresse suivante, avec son mémoire (exemplaire de soutenance) en pièce jointe : biblioromandie@bibliosuisse.ch. Autre possibilité : faire acte de candidature et envoyer le mémoire à la même adresse, via <https://www.swisstransfer.com/fr-ch>. Un.e étudiant.e dont le mémoire est soumis à une clause de confidentialité ne peut pas concourir.

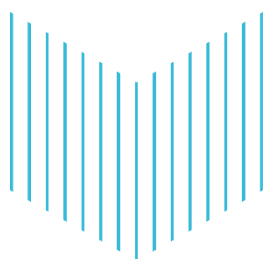
La HEG-GE/IS favorise une démarche proactive de la part des étudiant.e.s, en communiquant autour du Prix.

Seuls les travaux ayant été jugés bons (note attribuée au mémoire égale ou supérieure à 5.0) sont pris en considération. La HEG-GE/IS est invitée à confirmer que les mémoires déposés répondent à cette exigence. La note précise attribuée par la HEG-GE/IS au travail n'est toutefois pas connue du jury et n'entre pas en considération.

biblio}romandie
Une section de Bibliosuisse



GROUPE REGIONAL DES
BIBLIOTHECAIRES VAUDOIS



BIBLIOVAUD

